Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260409-2026_50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Détermination du nombre de vice-président(e)s et autres membres du Bureau exécutif de Bretagne Porte de Loire Communauté

N° 2026-50

L'an deux mille vingt-six

Le 09 avril, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pléchâtel, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOHIER Myriam, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs

AUBRY Sophie	à	MARTIN Frédéric
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	ROUXEL Nathalie
MESLIN Kévin	à	BERTIN Isabelle

DATE DE CONVOCATION : le 01/04/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**43**
Votants	**46**

Mme BIORET ALEXANDRE Marie-Anne a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5211-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-10-17, en date du 17 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260409-2026_50-DE

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- FIXE le nombre de vice-présidents à 8 ;

- FIXE le nombre des autres membres du bureau à 12.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE